



**Compte-rendu de la réunion
de la commission scolaire du CD 05
du 26 septembre 2023 à Gap**

Présents : Eric GELEY, Christelle AUVIGNE, Jean-Marc BURLE. Alexis RIVAUX, Nathalie LABAT, Louis ROBERT

Excusés : Nadia MOREAU, Véronique REYNIER, Pascal ELIAS.

L'ordre du jour a été suivi « à la lettre »

1-Bilan des actions projetées dans les secteurs pour accompagner « France 2023 » : Les actions ont été menées avec succès dans les secteurs de Gap et du Buëch, sous des formes différentes concernant l'accompagnement des enseignants pour les cycles de pratique mais identiques, sous l'égide de l'USEP, pour les journées de rencontres. Au total, plus d'un millier d'enfants ont été concernés en provenance de 25 écoles et 46 classes. Pour les autres secteurs, aucune information n'a été communiquée. Éric GELEY fait état de pratique du Rugby dans 4 écoles du Briançonnais. Lors d'une réunion en août, la CPC du secteur d'Embrun a signalé une journée de rencontre entre plusieurs écoles de son secteur. Une large parenthèse est ouverte suite au constat de Nathalie LABAT que sur certains secteurs, l'intégralité des séances du cycle soit animé par des intervenants rémunérés par les écoles au détriment de l'activité pédagogique des enseignants. Les termes de la convention signée en 2022 y sont peu respectés. Celle qui sera présentée en 2024 devra apporter des précisions sur le sujet et inciter à une meilleure **communication** au sein des deux structures (IA et CD) et entre elles. Des possibilités de financement des rétributions sont évoquées par Alexis RIVAUX : professionnalisation des clubs, création de structures associatives parallèles. La présentation de la « Carte Professionnelle » semble la justification de rétribution et la garantie d'honorabilité nécessaire pour intervenir dans les écoles.

2-Rappel des texte « Ecol'Ovale » : Les documents sont accessibles sur le site du comité départemental : Projet Ligue et conventions. Le document de Partenariat Rugby entre une école et un club sera corrigé et ne portera plus l'appellation « convention ».

3-Inventaire des « référents scolaires » des clubs. Il devra être réalisé lors de la première réunion de la commission scolaire départementale, en début d'année scolaire. La rentrée de Toussaint apparaît être le moment le plus favorable. Leur niveau de compétence devra apparaître clairement. La mise en place d'un groupe de pilotage n'apparaît pas nécessaire.

4-Composition de la Commission Scolaire : Il est proposé que la commission scolaire soit élargie aux acteurs scolaires et devienne « Commission Mixte » comme cela avait été envisagé lors de la dernière réunion le 6 mars 2019.

-3 membres du bureau directeur du CD + responsable(s) de la commission « Ecol'Ovale »

-1 représentant de chaque club : le référent scolaire de préférence.

-Le Conseiller Technique de Club attaché au département.

-1 représentant de l'Inspection d'Académie : CPD, CPC, ...

-1 représentant de l'USEP

-1 représentant de l'UNSS ou de l'enseignement secondaire de l'E.P.S..

5-Perspectives : Une journée de regroupement de tous les secteurs géographiques concernés par la pratique du Rugby en milieu scolaire est projetée. Les délégations seraient proportionnelles au nombre de classes concernées. Sur l'ensemble du département, 10 à 12 classes seraient transportées au frais du comité. Le financement est subordonné au versement par la FFR de l'enveloppe « Projet d'Action Départemental ». Eric Geley va évoquer ce sujet à la Ligue prochainement. Cette journée pourrait faire le lien entre « **France 2023** » et « **Paris 2024** » avec un contenu plus transdisciplinaire.

Le président du comité conclut la réunion en témoignant de son succès en terme d'échange. Il exprime la volonté de mettre en place un véritable réseau de communication dans le respect constant des termes de la convention.

Jean-Marc BURLE